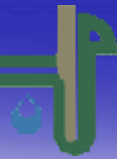


SERVICES DE L'EAU EN ALGERIE



Faire du droit à l'eau une réalité pour tous

communication à la consultation des acteurs étatiques sur les bonnes pratiques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Genève janvier 2011



INTRODUCTION

Source de vie et socle du développement humain, l'eau a été hissée en Algérie au rang de priorité nationale depuis plus d'une décennie.

L'objet de la présente communication est de donner un aperçu sur l'action gouvernementale en Algérie dans le domaine des ressources en eau et des instruments mis en œuvre par les pouvoirs publics pour faire du droit à l'eau une réalité pour tous les algériens

L'Eau dans la Loi Algérienne

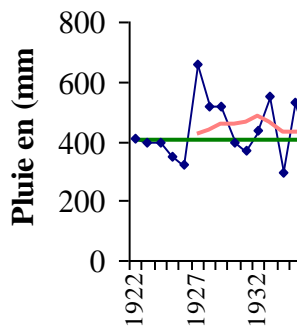
Le code des eaux, promulgué en 2005, définit l'eau comme bien de la collectivité nationale.

Selon ce texte, le premier principe sur lequel se fonde l'utilisation, la gestion et le développement durable des ressources en eau, est le *droit* à l'accès à l'eau et à l'assainissement pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population, dans le respect de l'équité en matière de services publics.

ALGERIE

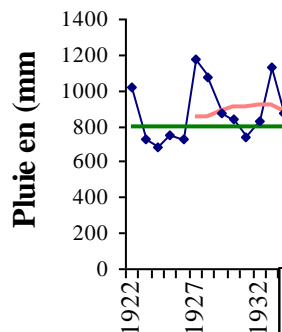
- SUPERFICIE: 2.381.741 Km²
- POPULATION: 35.857.029.
- DISPONIBILITES HYDRIQUES: 17 milliards m³/an.
- RATIO PAR HABITANT: 600 m³/an. (le seuil de rareté est fixé, selon les critères de la banque mondiale à 1.000 m³/an/habitant)

Evolution et tendance de la pluviométrie Région d'Oran

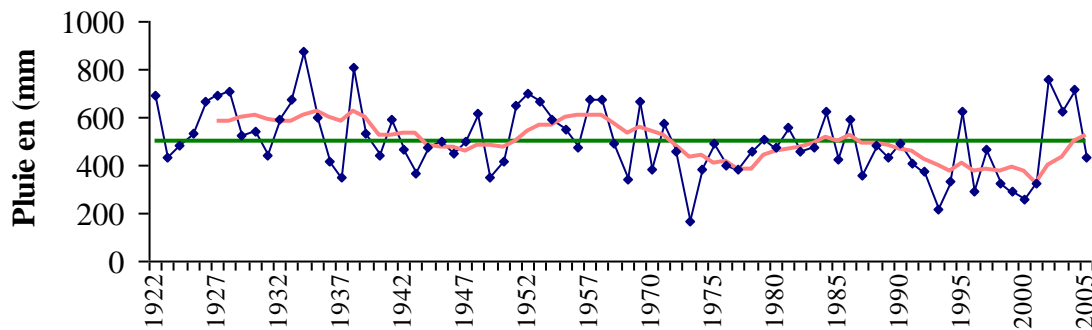


Evolution de la pluviométrie 1922-2005

Evolution et tendance de la pluviométrie Station d'Alger



Evolution et tendance de la pluviométrie Station de Constantine



◆ Pluie annuelle en (mm)
 — Moyenne arithmétique en (mm)
 — Moy.Mobile en (mm) de 5ans

La baisse de la pluviométrie et les cycles de sécheresse sont, désormais, une constante prise en compte lors de la définition de la politique nationale de l'eau



Barrage Merdjet Sidi Abed 2006

Les axes de la politique nationale dans le domaine des ressources en eau

- Accroître la mobilisation de la ressource en eau sous ses formes conventionnelle et non conventionnelle et ceci, pour assurer la couverture des besoins en eau domestique, industrielle et agricole.
- Réhabiliter et développer les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable pour réduire au maximum les pertes et améliorer la qualité de service.
- Réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour préserver et réutiliser une ressource en eau limitée.
- Moderniser et étendre les superficies irriguées pour soutenir la stratégie de sécurité alimentaire.
- Assurer une bonne gouvernance de l'eau et une amélioration des indicateurs de gestion.

En février 2007, a été adopté le Plan National de l'Eau. Etalé jusqu'à l'horizon 2025, cet outil de planification souple et évolutif a pour principaux objectifs:

Assurer un durabilité de la ressource

Créer la dynamique de rééquilibrage territorial

Créer et renforcer l'attractivité et la compétitivité

Garantir une bonne gouvernance de l'eau

Actuellement, 2.395 opérations sont menées à travers le territoire national. Elles couvrent la totalité des segments d'activité du secteur. La mise en œuvre de programme de développement a nécessité un investissement public de 1.870 milliards de DA.

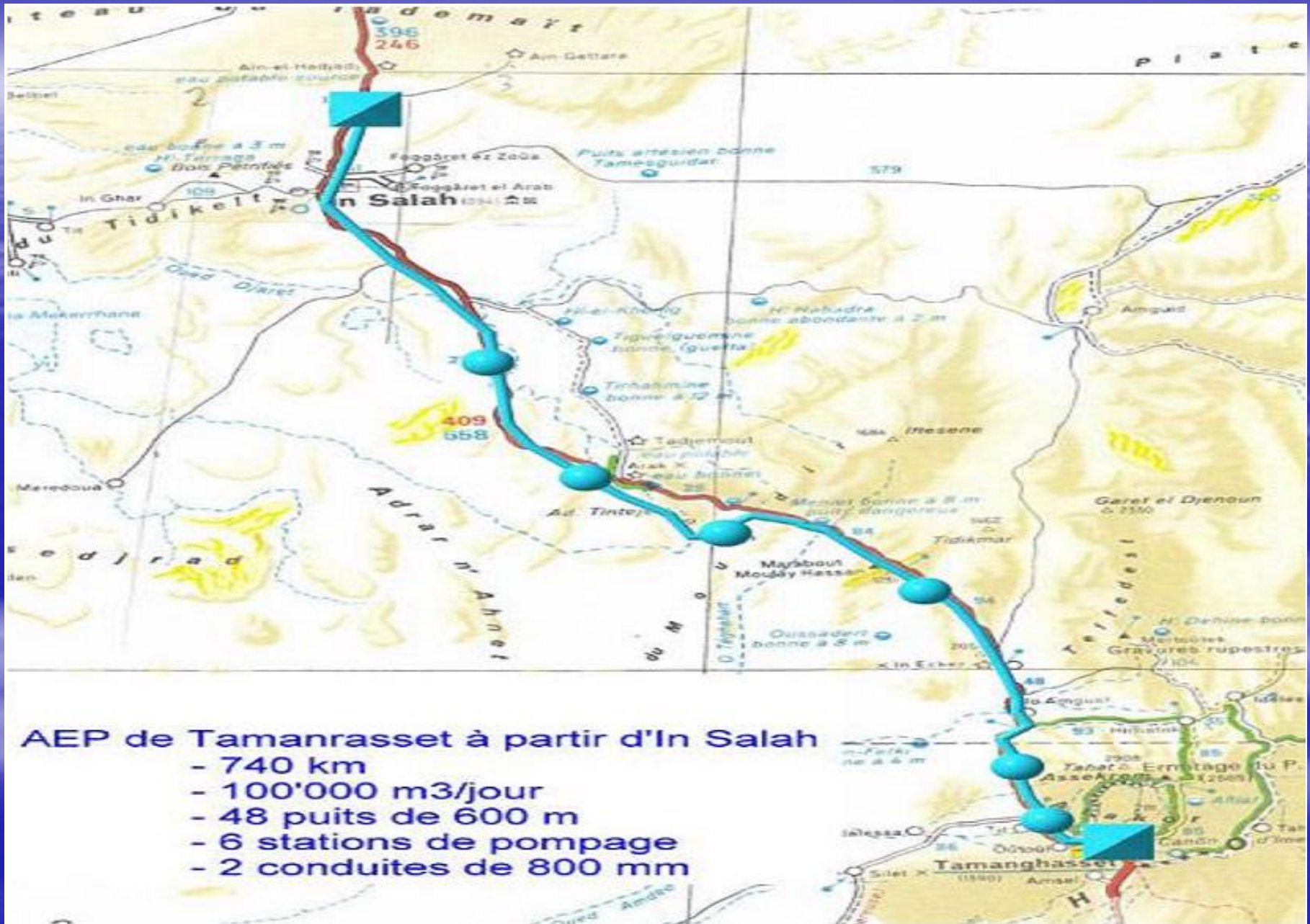
A titre indicatif, voici la présentation de cinq projets hydrauliques majeurs réalisés en Algérie.

- Le complexe hydraulique Béni Haroun
- Le transfert In Salah Tamanrasset
- Le système Mostaganem Arzew Oran
- Le transfert Sud/Nord
- Le dessalement de l'eau de mer

Le complexe BENI HAROUN

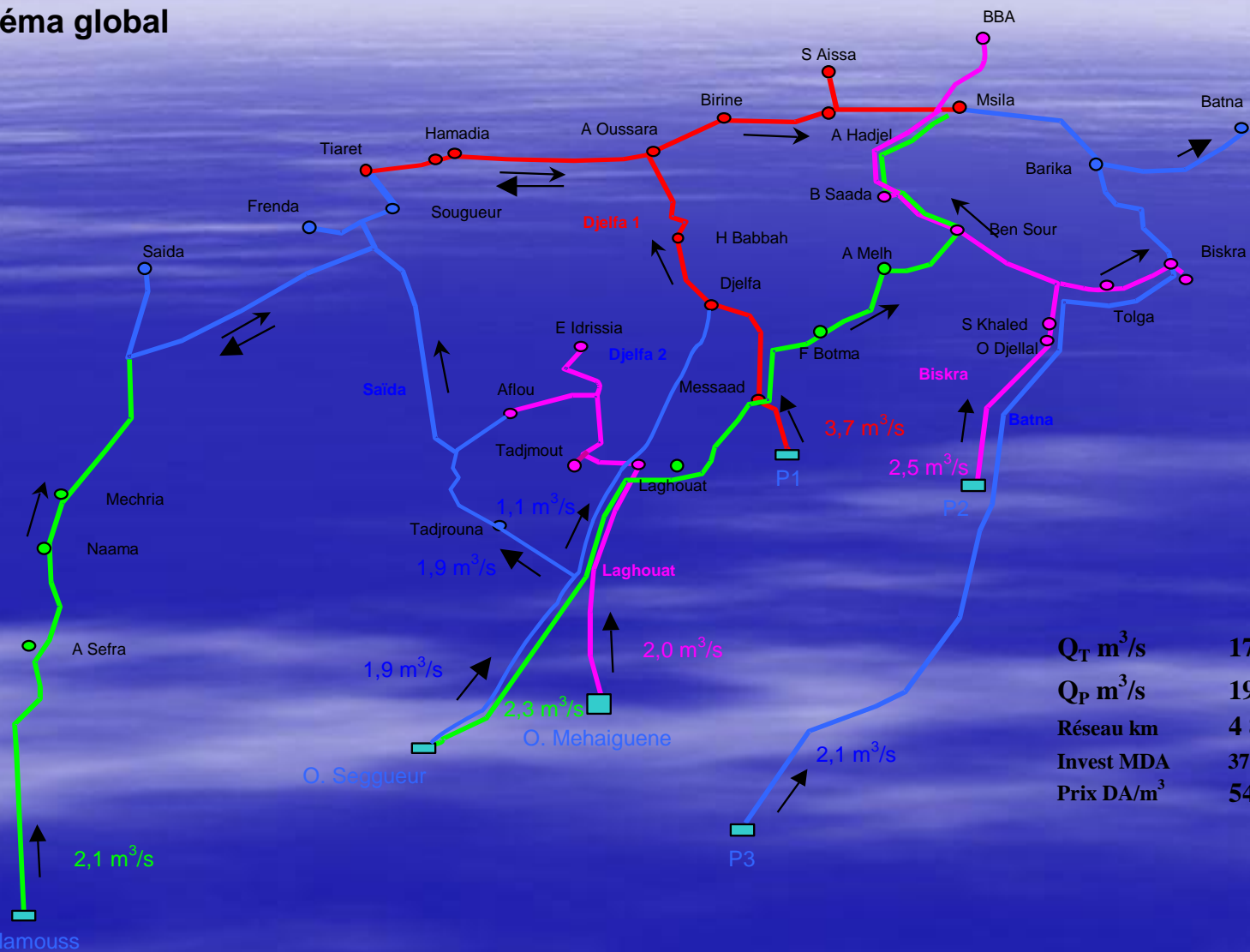


Le transfert In Salah/Tamanrasset



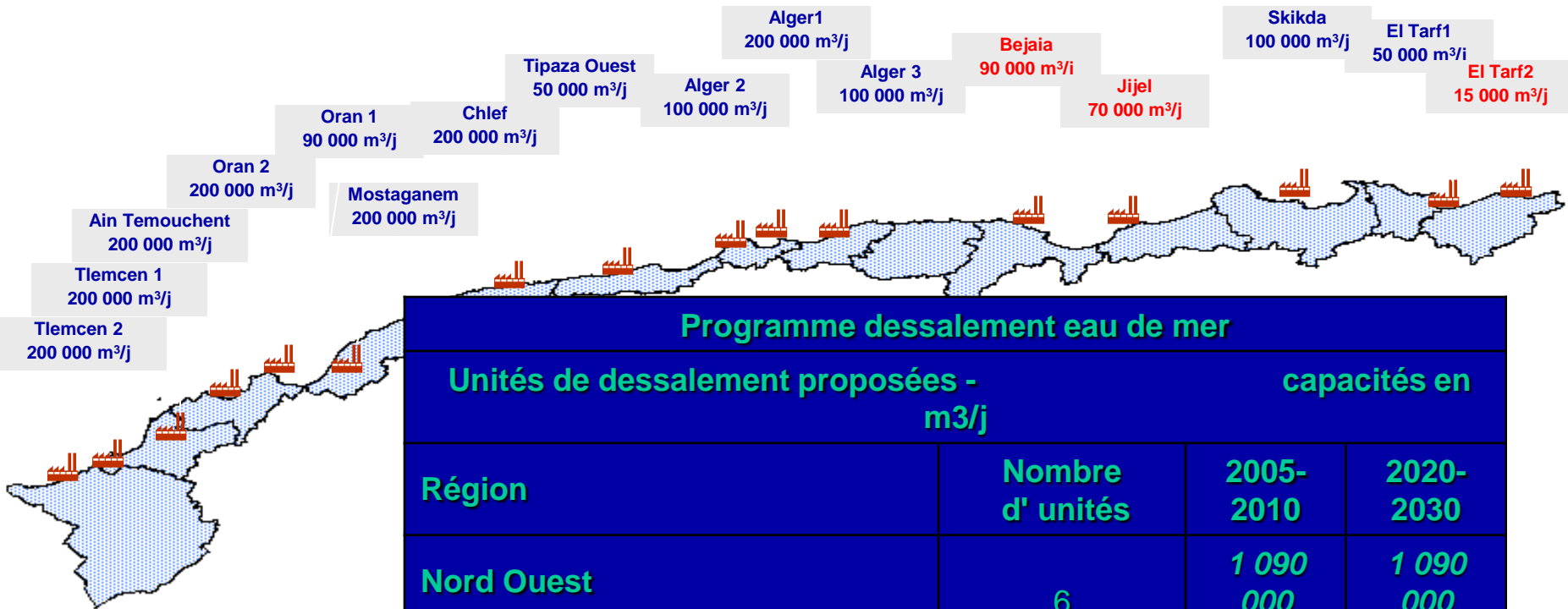
Le transfert SUD/NORD

Schéma global



Q_T m ³ /s	17,9
Q_P m ³ /s	19,4
Réseau km	4 876
Invest MDA	374 777
Prix DA/m ³	54,3

Le programme de dessalement d'eau de mer



Programme dessalement eau de mer			
Unités de dessalement proposées - m³/j		capacités en	
Région	Nombre d' unités	2005-2010	2020-2030
Nord Ouest	6	1 090 000	1 090 000
Nord Centre	6	650 000	740 000
Nord Est	4	150 000	380 000
Total programme dessalement	16	1 890 000	2 210 000
Total du programme de dessalement en Millions de m³/an		690	807

Scénario année pluviométrique moyenne:

Satisfaction de tous les besoins (alimentation en eau potable et irrigation)

Scénario année pluviométrique sèche:

Satisfaction de tous les besoins en alimentation en eau potable et de 60% des besoins en irrigation



EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR

INDICATEUR	1999	2010	Objectif 2014
Nombre de barrages	47	66	93
Capacité de mobilisation des eaux superficielles	4,2 milliards de m ³	7,1 milliards de m ³	9,1 milliards de m ³
Volume d'eau potable produit	1,25 milliards de m ³ /an	2,75 milliards de m ³ /an	3,6 milliards de m ³ /an
Linéaire national des réseaux d'AEP	50.000 km	90.000 km	105.000 km
Taux de raccordement aux réseaux d'AEP	78%	93%	98%
Dotation quotidienne par habitant	123 litres	168 litres	195 litres
Fréquence de distribution d'eau pour les 1541 chefs lieux de communes du pays			
- Quotidien	45%	70%	80%
- 1 jour sur 2	30%	18%	13%
- 1 jour sur 3 et plus	25%	12%	07%
Volume d'eaux usées rejetées	600 millions m ³ /an	750 millions m ³ /an	1,3 milliard de m ³ /an
Capacité nationale de traitement des eaux usées	90 millions m ³ /an	600 millions m ³ /an	1,2 milliards m ³ /an
Linéaire national du réseau d'assainissement	21.000 km	41.000 km	45.000 km
Taux national de raccordement à l'égout	72%	86%	95%
Retenues collinaires	304	407	581

La gouvernance de l'Eau



LES fondements

- **Garantir une gestion durable de la ressource hydrique (eau potable et irrigation)**
- **Planification et gestion concertée des infrastructures et de la ressource**
- **Efficiencce des services publics de l'eau et de l'assainissement**

Les bases de bonne gouvernance

**Economie et
préservation de
l'eau**

**Système tarifaire
progressif et
solidaire**

**Protection contre
les risques
majeurs**

**Gestion
participative**

Les principales réformes institutionnelles menées dans le secteur des ressources en eau durant la dernière décennie

- Erection d'un ministère dédié pour une prise en charge efficiente de la problématique de l'eau
- Création d'établissements publics à caractère commercial et industriel afin de garantir l'unicité de la gestion du cycle de l'eau
- Transfert des activités des entreprises communales et wilayales des services des eaux vers l'Algérienne des Eaux et l'Office National de l'Assainissement
- Création des agences de bassins hydrographiques pour une gestion intégrée, par région, des ressources en eau nationales.
- Promulgation de la Loi relative à l'Eau afin d'asseoir un cadre juridique dynamique de gestion de l'eau
- Adoption du Plan National de l'Eau pour doter le secteur d'un outil de planification aux horizons 2025

La tarification des services de l'eau

La tarification du service public d'alimentation en eau potable est fondé sur le principe de progressivité des tarifs selon les catégories d'usagers et les tranches de consommation afin, d'une part, d'assurer aux usagers domestiques la fourniture, à un tarif social, de volumes suffisants pour la satisfaction des besoins vitaux et, d'autre part, de réguler la demande correspondant aux consommations élevées.

L'application de ce principe se traduit par l'établissement, pour chaque zone tarifaire, de barèmes progressifs par catégories de consommateurs.

Le Conseil Consultatif des Ressources en Eau

Cet organe est chargé d'examiner les options stratégiques et les instruments de mise en œuvre du plan national de l'eau ainsi que toutes les questions relatives à l'eau.

Il est composé de représentants des administrations, des élus locaux, des établissements publics concernés, des associations professionnelles et des usagers.

L'Information sur l'Eau

Le ministère des ressources en eau à la charge d'établir un système de gestion intégrée de l'information sur l'eau, harmonisé avec les systèmes d'information et les bases de données des organismes publics compétents.

Le code de l'eau dispose que l'administration est tenue, dans un cadre réglementé, de fournir tous renseignements d'ordre hydrologique et hydrogéologique ainsi que toutes les informations sur les prescriptions de protection quantitative et/ou qualitative des ressources en eau.

L'Autorité de Régulation des Services de l'Eau

La régulation des services de l'eau en Algérie est exercée par une autorité administrative autonome, créée en 2008, chargée de veiller au bon fonctionnement de ces services en prenant en compte les intérêts des usagers. Ses missions sont :

- Contribuer à la mise en œuvre du dispositif de gestion des ressources en eau et à l'élaboration des normes et règlements.
- Veiller au respect des principes régissant les systèmes tarifaires.
- Effectuer des études et des enquêtes pour évaluer la qualité du service aux usagers.

Le partenariat Public/Privé

Entre 2005 et 2007, quatre grandes villes du pays ont été concernées par des opérations de gestion déléguée des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit de la capitale Alger, d'Oran, de Constantine et du groupement urbain Annaba/Taref.

Des sociétés par actions ont été créées dans ces villes. L'actionnariat est exclusivement constitué de fonds publics et réparti, à parts égales, entre deux établissements publics « l'Algérienne des Eaux » et « l'Office National de l'Assainissement ». L'Etat demeure, ainsi, propriétaire des réseaux, des infrastructures et des équipements. Il est, également, seul décideur en matière de tarification.

Le partenaire étranger apporte son expertise pour manager les entités de gestion en question, sur la base de contrats à objectifs tels que la distribution en H 24, l'amélioration des indicateurs de gestion et le transfert de savoir-faire.

L'ECONOMIE DE L'EAU

Les efforts considérables de l'Etat ces dernières années en matière de ressources en eau, ont nettement amélioré l'accès du citoyen aux services d'AEP et d'assainissement et ce, à travers l'ensemble du territoire national.

La satisfaction du citoyen consommateur est palpable et dans plusieurs régions du pays, les citoyens considèrent que le problème de l'eau est réglé. Pour positive que soit cette situation, elle n'en est pas moins dangereuse du fait qu'elle occulte que notre pays vit en stress hydrique depuis plus de deux décennies et en raison des comportements de gaspillage et de pollution qui en résultent.

LA POLICE DES EAUX

Ce corps d'agents relevant de l'administration des ressources en eau et exerçant leurs prérogatives conformément à leur statut et aux code de procédure pénale, est chargé de constater les infractions à la loi sur l'eau, notamment les atteintes au domaine public hydraulique.

Le ministère mène actuellement une campagne d'information pour expliquer que la police des eaux n'a pas été créée contre les différents usagers et qu'il est de l'intérêt et de la responsabilité de tous de lutter contre les phénomènes d'exploitation illicite, de gaspillage et pollution d'une ressource fragile et de plus en plus rare.

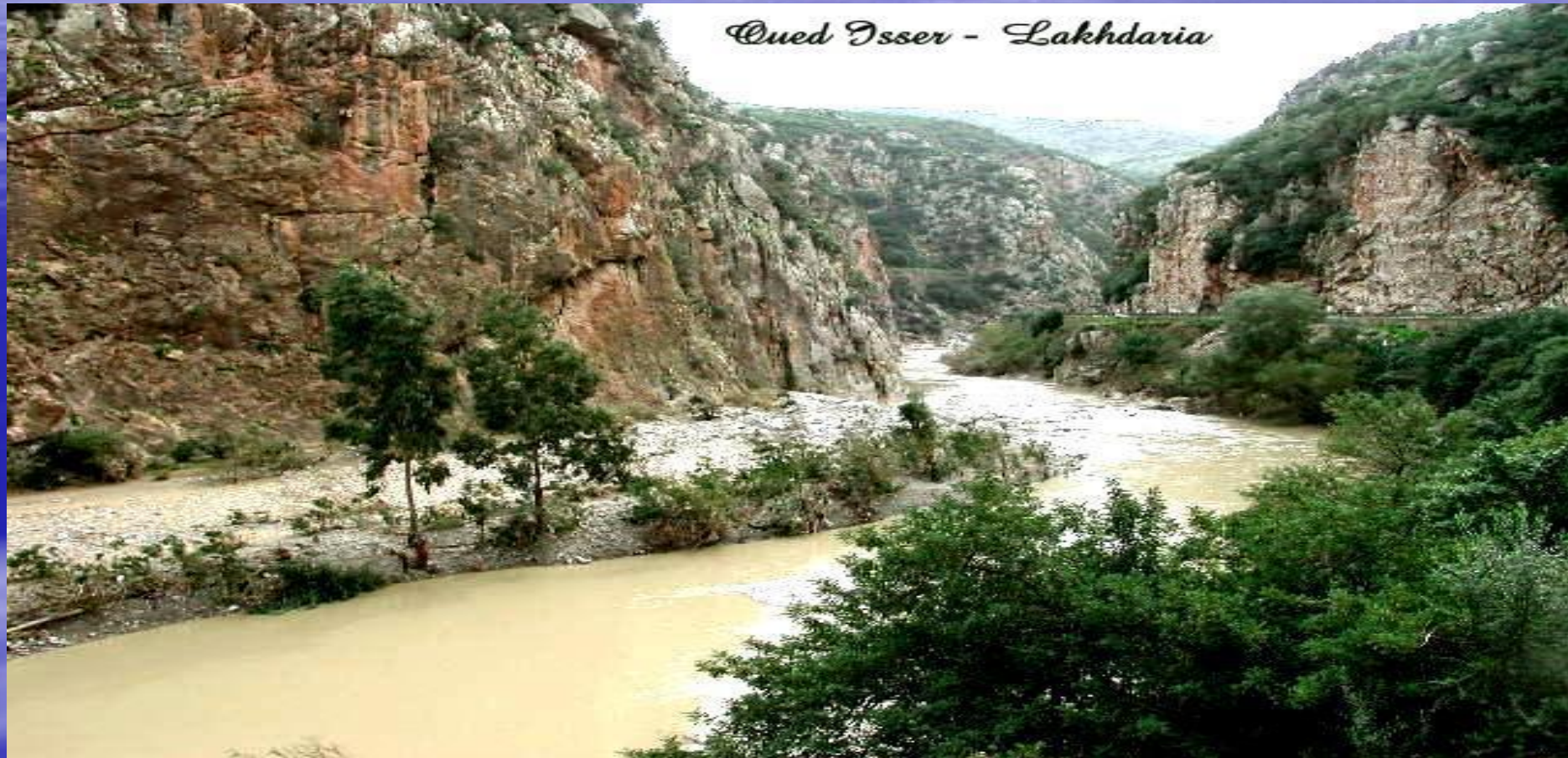
Conclusion

Bien partagé, l'eau est un élément qui met en jeu une multitude d'intérêts contradictoires.

A la différence des autres intervenants dans le domaine de l'eau, c'est les acteurs étatiques qui doivent fixer les règles et opérer des choix stratégiques pas toujours aisés

Cette responsabilité doit être assumée en situation d'abondance comme dans les cas de stress hydrique avec les impératifs d'équité et de respect du droit inaliénable d'accès à l'eau

Ministère des Ressources en Eau



Merci pour votre attention